

# CHARTRE DES PLAISANCIERS



I

*Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral ou sur les berges.*

II

*Je ne rejette pas mes eaux noires dans le milieu aquatique.*

III

*J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à bord.*

IV

*Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, produits d'entretien...). Je dépose l'ensemble de mes déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs prévus à cet effet.*

V

*J'utilise de manière adéquate les conteneurs sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.*

VI

*J'utilise de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien).*

VII

*Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.*

VIII

*Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.*

IX

*Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues...).*

X

*Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.*

XI

*Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.*

XII

*Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.*

XIII

*Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.*

XIV

*J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement et je me fais le relais de cette charte.*

XV

*Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion contribuent à la préservation de l'environnement.*



*Je vous invite à signer la charte des plaisanciers afin d'afficher votre volonté de protéger les milieux aquatiques et à les transmettre intacts aux générations futures.*



Bernard Mantiene,  
*Président de l'cf-FFFF*